



INFOS + DÉCHETS

du Syndicat du Val de Loir pour collectes et traitements des déchets

Janvier 2024 / N°3

OBLIGATION DU TRI A LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Quel est le point commun entre un trognon de pomme et un reste de lasagnes ? Ils font partis des « biodéchets » qui sont souvent jetés avec les ordures ménagères puis incinérés. Or c'est une ressource très intéressante pour nourrir les sols... C'est pourquoi, conformément à la **loi AGECE** (loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire) du **10 février 2020**, depuis le 1^{er} janvier, le tri des biodéchets est obligatoire.

C'est quoi un biodéchet ?

Les biodéchets regroupent :



les déchets alimentaires :

préparation et restes de repas, produits périmés ou non consommés, sans emballage



les déchets verts :

feuilles mortes, herbe coupée, taille de haies

Pourquoi trier ses biodéchets ?



Les déchets alimentaires sont composés à plus de 80% d'eau. Déposés dans le sac noir, ils vont être incinérés ce qui revient donc à brûler... de l'eau !



Valoriser ses biodéchets, par le compostage par exemple permet d'**enrichir** et de **protéger le sol**.



Quelles solutions de valorisation existent ?

- » Le compostage (détails au verso)
- » La nourriture aux animaux
- » La pratique du mulching ou du broyage

Plutôt que d'aller en déchèterie, valorisez vos déchets verts chez vous !

- En laissant sur place votre herbe coupée (technique du mulching), vous enrichissez votre sol et maintenez l'humidité.
- Broyer les végétaux et petits branchages permet d'alimenter le composteur et de faire un paillis pour vos massifs.

J'aime
le vert

Le compostage

Sur le territoire du Syndicat, la solution la plus adaptée pour trier et valoriser les biodéchets est le compostage. Comment faire ?



Je composte dans mon jardin



Pour faire un compost de qualité :

50% matières humides / **50%** matières sèches



[Fiches pratiques Techniques du compostage](#)

Je composte dans mon quartier



QUEL MATÉRIEL UTILISER ?

Dans un coin plutôt ombragé, installer un composteur (dégradation des biodéchets accélérée) OU déposer les biodéchets en tas.

QUELS DÉCHETS COMPOSTER ?

- » Les **matières humides** :
 - les fruits et légumes,
 - les restes alimentaires sucrés et salés (y compris la viande et le poisson),
 - le marc de café, le thé,
 - la tonte de gazon, les fleurs fanées
- » Les **matières sèches** :
 - les coquilles d'oeufs écrasées,
 - les serviettes et mouchoirs en papier, le carton brun,
 - les feuilles mortes, les petits branchages, les produits de taille

Où trouver un composteur ?

- Le Syndicat met à disposition des kits de compostage contre une participation de 20€ (composteur*, bio-seau de 10 L, guide sur la pratique du compostage, atelier d'initiation au compostage de 15 min).

** En raison d'une rupture de stock nationale, inscription sur liste d'attente. Livraison prévue en mars.*

- Vous pouvez également fabriquer votre composteur avec des palettes ou des planches de récupération.

[fiche fabriquer son composteur](#)

VOUS HABITEZ EN APPARTEMENT ? VOUS N'AVEZ PAS DE JARDIN ? Cette solution est faite pour vous !

Des sites de compostage partagé vont être déployés progressivement sur toutes les communes du Syndicat. Les 1^{ères} installations se feront à Montval-sur-Loir, au Lude et à Vaas.

Vous souhaitez des informations sur le compostage...
Assistez aux 1^{ères} réunions d'informations :

le 09 février, salle des récollets à Château-du-Loir. 2 créneaux : 10H30 et 18H30

Une réservation de composteur, un conseil ?

Charline FERRERO, chargée de mission biodéchets est à votre écoute au **06 35 55 19 33** ou via biodechets@syndicatvaldeloir.fr